DLP-1-9-89110252

Avertissements agricoles® Lorraine

Bulletin n° 22 du 30 août 1989 Numérotation continue : n° 101

Grandes cultures

COLZA :
. Limaces : évaluer les populations.
. Mettre en place les cuvettes jaunes.

CEREALES :
. Mosaïque jaune de l'orge : prudence.

MAIS :
. Recherchons pyrales...

COLZA :

Limaces :

Une vingtaine de postes de piégeage sont répartis sur la Lorraine afin d'évaluer l'activité des limaces et les dégâts en culture.

Deux époques d'observation ont été retenues :
- avant le semis après que le sol soit préparé,
- au stade cotylédons à 2 feuilles du colza.

Les premiers piégeages ont eu lieu en Meuse sur 11 postes démontrant une activité très variable d'une parcelle à l'autre mais le plus souvent faible (de 0 à 16 limaces/m² au 17-18 août). Les niveaux les plus élevés ont été enregistrés à VILLERS-LE-SEC et MONTIERS-SUR-SAULX sur limons humides en surface.

D'autres piégeages réalisés plus tardivement (du 22 au 25 août) dans des secteurs où le sol était sec n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de limace. Les derniers comptages réalisés (29 août) aboutissent à des conclusions identiques.

Le retour de précipitations conséquentes pourrait modifier cet état de chose, aussi convient-il d'être vigilant. Il semblerait toutefois que les niveaux de populations enregistrés à ce jour soient beaucoup plus faibles qu'en 1988.

Imprimerie de la Station de NANCY
Directeur-Gérant : D. VERBEKE
Publication Périodique
CPPAP No : 2011 AD
Abonnement annuel : 190 F

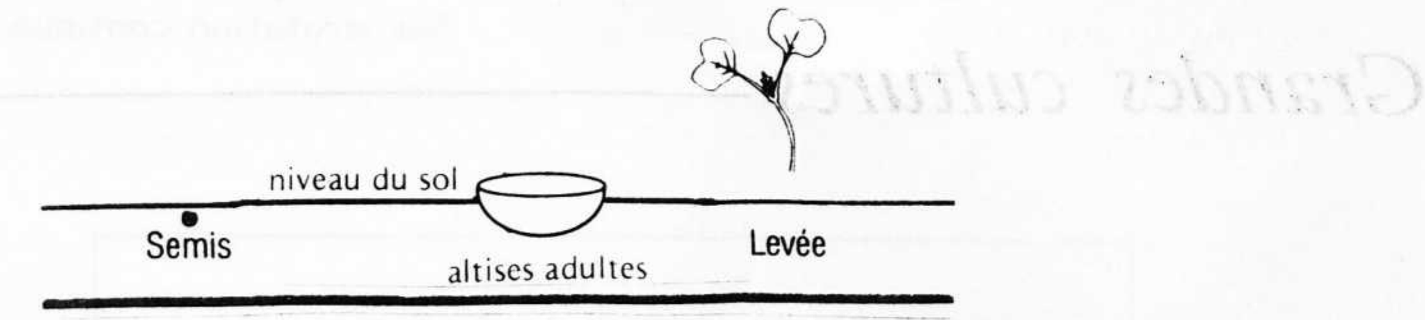
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
38, rue Sainte-Catherine
54043 NANCY CEDEX
Tél. 83 30 41 51

P175



. Mise en place de la cuvette jaune :

La plupart des semis sont maintenant effectués. C'est le moment de placer la cuvette jaune remplie d'eau et de mouillant, légèrement enterrée dans le sol, afin de capturer les premières altises.



CEREALES :

. Mosaïque jaune de l'orge :

Cette maladie à virus transmise par un champignon du sol (Polymyxa graminis) sévit depuis plusieurs années en Lorraine. Elle a mis à profit les deux hivers doux consécutifs pour étendre son aire d'extension. On la rencontre maintenant dans les quatre départements lorrains, de façon éparse, sans que l'on puisse écarter une région particulière. Elle n'a cependant pas la même importance dans toute la Lorraine :

- secteurs les plus touchés : plateaux de Haye et du Barrois
  Pays Haut
  régions de VIGY et NOMENY

- parcelles les plus exposées : long passé céréalier avec orge revenant tous les deux à trois ans.

- Quand s'inquiéter de la présence du virus ?

Dans tous les cas où l'on aura observé sur la ferme et sur une dernière culture d'orge ou escourgeon (Plaisant, Smash, Flamenco, Mogador...) les phénomènes suivants :

. nanisme
. jaunissements persistants plus ou moins réguliers (autre qu'excès d'eau ou manque d'azote), s'étendant avec le travail du sol
. observation vers février-mars sur les dernières feuilles sorties de plages vert clair accompagnées de "tirets" blanc-jaunâtre le long des nervures
. épis très courts et grains mal remplis.

En cas de doute, renseignez-vous auprès de vos techniciens ou de notre service.

Les dégâts pouvant être graves (perte de 50 % de la récolte), **ne semez plus que des variétés tolérantes** dès le constat de l'un de ces symptômes. Les variétés les plus productives actuelles restent en 6 rangs : Express, Gaulois et Franka
2 rangs : Mosar et Classica.

Parmi les nouveautés, mais souvent moins productives ou plus sensibles au froid, on peut citer : 6 rangs : Rebel, Asorbia, Altaïr, Comanche
2 rangs : Mariane.

Signalons qu'en France (1 cas en Lorraine près de NOMENY) une nouvelle souche contournant la tolérance des variétés actuelles a été constatée.

MAIS :

. **Pyrale :**

Afin de prévoir le vol de la pyrale en **1990** et les dates optimum de traitement, nous sommes actuellement à la recherche d'une ou deux parcelles de maïs fortement attaquées par la pyrale.

En cas d'observation d'une telle parcelle, pourriez-vous contacter le S.R.P.V. de NANCY (M. TROUP) - Tél. 83.30.41.51.

RECTIFICATIF AU BULLETIN N° 19 du 9 août :

. COLZA :

Mouche du chou :

La spécialité CARMA (4 % carbofuran + 2 % isophenphos), insecticide du sol est homologuée sur grosse altise et mouche du chou à 9 kg/ha depuis avril 1989. Elle est commercialisée par la Société BAYER.

Nos informations sont régulièrement réactulisées :

- sur minitel :

36 16 taper CLOT16 puis A et "Avertissements Agricoles"

- sur répondeur téléphonique :

83.37.45.98

P 176